



L'examen des principaux éléments constitutifs dans le cas de l'année terminée le 31 mars 1962 indique l'envergure des principaux programmes et services. Les allocations familiales se sont élevées à 521 millions; les pensions de sécurité de la vieillesse, à 625 millions; et les prestations d'assurance-chômage, à 455 millions. Les allocations et les pensions accordées aux anciens combattants ont répondu pour 178 et 75 millions respectivement, et les versements de la Caisse de secours d'urgence à l'agriculture des Prairies ont totalisé 54 millions. L'exécution de ces programmes de soutien du revenu relevait entièrement du gouvernement fédéral. Les programmes analogues exécutés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux ont nécessité les dépenses suivantes: assistance vieillesse, 61 millions; allocations aux aveugles, 5 millions; allocations aux invalides, 33 millions; et prestations d'assurance-chômage, près de 200 millions (chiffre qui comprend certaines dépenses municipales).

Les Commissions de réparation des accidents du travail ont dépensé 94 millions en pensions et en indemnités et les gouvernements provinciaux, environ 48 millions en allocations aux mères.

Les services de bien-être pour les Indiens et les anciens combattants, ainsi que le Service national de placement ont répondu pour 36 millions des dépenses au niveau fédéral. Les gouvernements provinciaux, de leur côté, ont dépensé environ 34 millions pour le bien-être de l'enfance.